



Ordre des masseurs-kinésithérapeutes  
Conseil national

**Nous vous remercions de bien vouloir respecter les procédures décrites ci-dessous pour le paiement :**

- **PAR CARTE BANCAIRE :** Vous devez vous connecter sur notre site [www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr), « Payer ma cotisation » puis cliquer sur « Règlement de votre cotisation » et suivre les indications. Votre code paiement par carte bleue est le **9900574221142217**

**Si vous payez en ligne, vous n'avez pas besoin de nous faire parvenir le TIP détachable ci-dessous.**

- **PAR TIP SEPA :** Vous devez signer et dater le TIP ci-dessous, y joindre votre RIB à l'adresse ci-dessous
- **PAR CHEQUE :** Votre chèque libellé à l'ordre du CNOMK doit être adressé obligatoirement **accompagné du TIP détachable ci-dessous, à l'adresse suivante :**

**CNOMK - Centre de Traitement des Cotisations - BP 70289 - 75867 PDC PARIS 18**

Une attestation de paiement sera disponible dans votre espace « Mon portail Kiné », une fois la cotisation soldée. Accédez à « Mon portail Kiné » sur l'application « Mon appli Kiné » ou via le bouton dédié sur la page d'accueil de notre site [www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr)

Pour toute question relative à la présente procédure, vous pouvez vous adresser au service recouvrement du Conseil national : [recouvrement@ordremk.fr](mailto:recouvrement@ordremk.fr)

Salutations confraternelles,

Sophie DI GIORGIO  
Trésorière générale du Conseil national de  
l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

**Règlement général sur la protection des données personnelles :**

Le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes (CNOMK) est responsable du traitement des données personnelles relatif à la gestion de vos cotisations conformément aux dispositions de l'article L.4321-16 du code de la santé publique. Les données personnelles des masseurs-kinésithérapeutes sont à cet effet accessibles aux membres élus et aux salariés habilités ainsi qu'à des prestataires agissant en qualité de sous-traitants et missionnés par le CNOMK afin d'assurer le cas échéant l'exécution du recouvrement judiciaire. Elles sont conservées pendant une durée de 10 ans. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques au regard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et la loi Informatique et Libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données personnelles, de rectification, d'opposition, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement de vos données personnelles en adressant une demande au Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes - secrétariat général - 91 bis, rue du Cherche-Midi 75006 Paris. Il vous est également loisible d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

MONSIEUR CASSAN NICOLAS  
324 CHEMIN DE ROLLAN  
31620 BOULOC

Vos coordonnées bancaires

IBAN : Merci de joindre un RIB

RUM : TIP220000990057422114221700000000

Date et lieu

Signature

TIPSEPA

ICS : FR50ZZZ518933

Relance cotisation 2024

Montant en Euros

280,00 €

 CNOMK

En signant ce formulaire, vous autorisez le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS - NE PAS PLIER**

CNOMK  
Centre de traitement des cotisations  
BP 70289  
75867 PDC PARIS 18

220028541921 CASSAN NICOLAS

220000010748 59990057422114221700000000998105

28000